



☎ 04 90 50 05 18

11 bis boulevard Aristide Briand
13140 Miramas

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL JEUNES

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

LA MJC-MPT DE MIRAMAS 2021/2023

MJC-MPT Miramas
11 bis Boulevard Aristide Briand – 13140 MIRAMAS
Tél : 04.90.50.05.18/ Mail : contact@mjc-mpt-de-miramas.fr
www.mjc-mpt-de-miramas.org

SOMMAIRE

1. CONSTAT ET ANALYSE

- 1.1 Contexte
- 1.2 La structure
- 1.3 Les moyens

2. LES INTENTIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

- 2.1 Projet éducatif
- 2.2 Intentions pédagogiques
- 2.3 Tableau des objectifs de l'accueil de jeunes
- 2.4 Le dispositif d'évaluation

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JEUNES

- 3.1 L'accueil de jeunes 14-17 ans « L'art rencontre »
- 3.2 Modalités de fonctionnement
- 3.3 Les activités
- 3.4 Les moyens
- 3.5 La place des parents
- 3.6 Le partenariat

4. Réglementation

ANNEXES

- 1. Le public adolescent
- 2. Règlement intérieur Accueil Jeunes
- 3. Rôle et fonction de l'animateur jeune

1. CONSTAT ET ANALYSE

1.1 Contexte

La jeunesse sur le territoire

Selon l'INSEE en 2017, les jeunes de 15-29 ans représentent 17,4% de la population de Miramas et le taux de chômage est de 17,6% sur l'ensemble de la population de Miramas (11% au niveau national). La part des ménages fiscaux imposés concernent seulement 42% des foyers et le taux de pauvreté atteint 20% de la population.

Notre territoire offre une gamme assez large d'activités sportives et de loisirs avec un tissu associatif dense. Pour autant, les jeunes ne fréquentent pas les activités culturelles qui sont soit inadaptées à leurs âges et/ou à leurs besoins et encore plus à leur finance. Malgré nos efforts sur la diffusion de l'information : plaquettes depuis 2012, Flyers/affiches/ site internet/ réseaux sociaux : Facebook/Miramas Info/ Snapchat..., au niveau des jeunes le résultat n'est pas probant. A cette question, nous cherchons toujours des solutions, comment passer l'information auprès des jeunes ?

Constat sur la jeunesse et la MJC

Depuis 2014, les animateurs du secteur jeune se mobilisent pour informer les jeunes collégiens et lycéens de Miramas des offres culturelles et tissent un lien avec leur établissement scolaire respectif. Les jeunes qui fréquentent la MJC ont encore une posture trop consumériste, ne sont pas toujours source de proposition et manquent d'initiatives soit par manque de confiance soit par manque de projection.

Ce qui ressort des commissions jeunesse et de nos rencontres quotidiennes avec les jeunes :

Les jeunes cherchent leur place dans la société ! Ils sont préoccupés par leur avenir et par des questions de société : Orientation scolaire, insertion professionnelle, l'environnement, les discriminations, le harcèlement, l'homophobie, la sexualité...

Ils souhaitent prendre la parole, débattre et surtout être écoutés et entendus. Les différentes formes qu'ils affectionnent : théâtre/musique/exposition/photo /vidéo...

L'accès à la culture sous toutes ses formes (ateliers/stages/sorties/spectacles...) que ce soit par la pratique ou en tant que spectateur n'est pas leur priorité. Pour différentes raisons : habitudes culturelles/ tarifs/ valorisation/projection professionnelle

Nous avons aussi constaté que l'accueil de jeunes 14-17 ans ne répondait pas aux attentes de tous nos jeunes : les 12-13 ans et les plus de 18 ans, qui n'y ont pas leur place (réglementairement parlant)

C'est pourquoi depuis septembre 2018, nous avons créé un espace d'échange et de création pour les jeunes au sein de la MJC (de 12 à 20 ans). Un espace qui permet essentiellement de

l'accompagnement aux projets d'une part et qui nous permet d'autre part d'ouvrir à un public plus large (12-20 ans).

Nous prenons soin de séparer les temps de rencontres et les lieux pour les 12/13 ans et plus de 18 ans, des temps d'accueil de jeunes 14-17 ans, afin de respecter la réglementation des ACCEM de la jeunesse et des sports.

En évolution :

Une meilleure connaissance des jeunes Miramaséens concernant la MJC, ils localisent mieux la structure sur la ville et identifient les animateurs. Pour autant, ils ne comprennent pas toujours nos missions et l'ensemble des offres et possibles qu'ils peuvent y trouver. Ce constat de méconnaissance est parfois valable pour d'autres institutions et partenaires également.

Les parents des jeunes qui fréquentent la structure ont une image de sérieux ainsi qu'une relation de confiance avec la MJC et reconnaissent la qualité de l'offre culturelle. Il en est également ainsi auprès de notre financeur principal, la ville de Miramas. L'accompagnement aux projets : depuis 2019 quelques projets culturels et citoyens à l'initiative des jeunes ont pu être réalisés grâce à la création de l'espace d'échange et de création pour les jeunes.

Il manque encore de visibilité sur la ville, les jeunes commencent timidement à s'impliquer et à être force de proposition

A poursuivre et perspectives :

L'espace d'échange et de création pour les jeunes. Nous allons poursuivre notre travail et notre expérimentation autour des projets à l'initiative des jeunes concernant la citoyenneté et la culture/ Le passeport bénévole / le conseil d'administration jeunes /les commissions ...

Mise en place en 2021 d'un lieu ressource et d'information pour les jeunes afin de mieux répondre à leurs besoins.

La ville de Miramas nous propose pour la rentrée 2021 de porter le projet « Micro-Folie ».

C'est une plateforme culturelle au service de la ville et de ses habitants : projet articulé autour d'un Musée numérique réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre. Cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite, adaptée aux parcours d'éducation artistique et culturelle. Avec des modules complémentaires tels que :

Un musée numérique / un espace scénique (déjà existant) / un Fab Lab/ de la réalité virtuelle et les ateliers culturels classiques de la MJC.

La micro-folie sera une aide et des outils supplémentaires permettant un accompagnement aux projets plus efficace ainsi que l'émergence de projets novateurs et expérimentaux et une attractivité pour de nouveaux publics jeunes.

Critères sociodémographiques des jeunes qui fréquentent la MJC (âge, zone d'habitation...)

Depuis que la MJC/MPT a ouvert son « accueil jeune » en janvier 2011, et l'espace d'échange et de création en 2018 :

Le nombre d'inscrits adhérents n'a cessé d'augmenter. Ces derniers sont issus de tous les quartiers de Miramas : les Molières /les Terrasses/la Rousse/Maille I, II, III (**Quartiers Prioritaires Ville**) /Centre ville/la Cité SNCF/la Carraire (**Territoire de Veille Active**) /les Baronnie/les Chirons/Campagne.

1.2 La structure

La Maison des Jeunes et de la culture, Maison Pour Tous de Miramas (M.J.C/M.P.T de Miramas), est une association d'éducation populaire régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a été fondée en 1975, son siège social est situé au 11 bis Bd Aristide Briand à Miramas (13140).

Situé à Miramas, ville moyenne de près de 26 827 habitants (en 2020 chiffre Métropole Aix-Marseille-Provence) qui fait partie du département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est située au nord de l'étang de Berre, à 60 km au nord-ouest de Marseille, entre Arles et Salon de Provence.

Son implantation

La MJC est implantée au centre-ville, sur un grand axe de circulation routière reliant les quartiers sud et nord. Elle se trouve approximativement à égale distance de chacun des quartiers. Toutes les commodités sont réunies autour d'elle telles que : la poste, la gare, la mairie, certains établissements scolaires. Elle est aussi stratégiquement située près de certains équipements sociaux, sportifs et culturels, comme le théâtre de la Colonne, le conservatoire de musique d'Ouest Provence, la Médiathèque Intercommunale, le cinéma le Comoedia, le Centre Social A. Schweitzer et des dispositifs sportifs tels que : le COSEC de St Suspi et son stade omnisports, le gymnase et le Skate Park de Concorde. Un parc souvent fréquenté par les jeunes de la ville se trouve en face, il est un point de repère qui leur permet de situer la MJC. Elle constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de Miramas.

1.3 Les Moyens

La MJC-MPT est composée :

- **D'un hall d'accueil** :
Il donne un accès direct devant sur une esplanade donnant sur le parking de la MJC et derrière vers une cour extérieure.
- **D'un parking** : Dépose-minute avec 1 place accessible aux personnes en situation de handicap
- **De 6 salles d'activités** (à usage multiple)
Une quinzaine d'ateliers se partagent les salles d'activités de la MJC
- **D'une Salle** dédiée à l'accueil de jeunes, lieu convivial comprenant une table de tennis de Table, trois postes informatiques, un rétro projecteur, une télévision, une console de jeu, une ludothèque...
- **D'une salle polyvalente de spectacle et Micro-Folie** : salle équipée pour le projet Micro-Folie (Musées Virtuels) et pour tout ce qui est animations, concerts, spectacles, etc
- **5 sanitaires** (WC/lavabo) : 3 sanitaires hommes/ femmes et 2 accessible aux personnes en situation de handicap
- **1 ascenseur** :

La MJC dispose d'un étage. Les personnes en situation de handicap peuvent accéder aux salles d'activités de l'étage grâce à l'ascenseur.

La MJC - MPT est une structure accessible à tous ? cet Établissement est classé en catégorie L, et aménagé selon les critères d'accessibilité aux personnes en situation de handicap : avec ascenseur toilettes adaptés au rez-de-chaussée et à l'étage

Les murs de la MJC appartiennent à la ville de Miramas (depuis 2016) qui nous met à disposition gracieusement les locaux.

L'équipe permanente est composée

- D'une directrice (temps plein) ;
- D'une responsable pédagogique/adjointe de direction (temps plein) ;
- D'un agent accueil /secrétariat (temps plein);
- D'un animateur Fab Lab et spectacle (temps plein) ;
- D'un directeur accueil de jeunes /animateur jeune (temps plein) ;
- D'un animateur et technicien Fab-Lab (temps plein) ;

Les moyens financiers :

- Financement ville – subvention de fonctionnement
- Financement politique de la ville –projet en direction des quartiers prioritaires
- Financement CAF dans le cadre de la politique jeunesse (prestations service ordinaire et en 2021 prestation service « jeunes »)
- Financement fonctionnement –conseil départemental service jeunesse
- Participation des usagers

Moyens matériels : Pour la saison 2020-2021, nous poursuivons l'achat de mobilier et de matériel pour le hall d'accueil et le secteur jeunes en vue d'accueillir le nouveau projet « Micro-Folie ».

2. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES

2.1 Projet éducatif

Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

La MJC MPT de Miramas a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes. Elle permet à tous d'accéder à l'Éducation et à la Culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

Notre association est agréée Jeunesse et Sports. Elle est membre du réseau **régional des MJC : ADL PACA**, et a donc fait le choix d'une démarche **d'éducation populaire**.

Elle propose de nombreux ateliers : artistiques, culturels, d'apprentissage des langues ainsi que de l'accompagnement scolaire, des sciences ouverts à tous. Elle accompagne les jeunes dans des projets culturels et citoyens sous toutes les formes. Elle offre, aux jeunes comme aux

adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.

L'association vous accueille dans ses valeurs citoyennes, d'ouverture, de partage et de créativité.

Nos Missions : La démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission principale d'animer des lieux : d'expérimentation, d'innovation socioculturelle, de pratiques culturelles et artistiques amateurs en répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services participent d'une part à former des citoyens sensibles, critiques et éclairés et d'autre part à encourager l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

L'action éducative et culturelle en direction et avec la jeunesse sera au cœur de tous nos projets : culturels, citoyens, expérimentaux, artistiques... Et sera une part primordiale de notre mission.

Nos Valeurs :

Citoyenneté : La MJC favorise l'éducation au civisme ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle et la tolérance des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine. Elle a un rôle d'éducation à la prise de responsabilité et elle défend la laïcité et l'égalité.

Ouverture : La MJC est ouverte à tous sans discrimination, ce qui signifie que, quelles que soient les origines, les classes sociales, les orientations sexuelles et religieuses toutes les personnes peuvent devenir adhérentes. Elle respecte les convictions personnelles, le pluralisme des idées et les principes de laïcité qui sont le fondement des valeurs républicaines. Elle est un lieu de mixité (homme-femme, sociale...)

Partage : La MJC favorise le transfert des savoirs et expériences entre les individus et générations, elle encourage l'expression et les pratiques artistiques et culturelles de ses adhérents ainsi que des relations conviviales.

Créativité : Par ses forces de proposition (projets des jeunes adhérents, de l'équipe, du Conseil d'administration...) susciter de l'innovation dans ses actions, ateliers et événements en privilégiant le faire ensemble et les projets en commun. La MJC attache une grande importance à l'engagement des jeunes dans le domaine culturel et citoyen par l'apport de leurs idées nouvelles, leur curiosité et leur désir d'essayer de faire les choses différemment.

Nous nous attachons tout particulièrement à véhiculer aux jeunes adhérents nos valeurs de respect et d'écoute en termes de tolérance et de lutte contre les discriminations, de liberté d'opinion et les principes de laïcité.

▪ 2.2 Intentions pédagogiques :

Cadre du projet pédagogique pour la jeunesse

Depuis septembre 2018, nous avons créé un grand « **espace d'échange et de création pour les jeunes** » qui répond aux 12-20 ans. L'accueil de jeunes pour les 14-17 ans « l'art rencontre » en fait partie. L'ambition de notre accueil est de créer les conditions propices pour que les adolescents s'impliquent dans l'action culturelle et citoyenne et d'expérimenter la démarche de projet. Le but étant qu'ils deviennent davantage autonomes et force de proposition.

Nous voulons également renforcer l'ancrage (épanouissement) des jeunes en leur laissant la possibilité de s'investir sur le fonctionnement de la structure et la vie associative en général. Nous accordons une attention particulière sur la participation des parents des jeunes investis sur les projets à travers leur information en amont et au cours des projets et leur participation dans les moments de revalorisation et d'échanges.

Nous nous efforcerons d'offrir une palette d'activités culturelles le plus large possible afin que les jeunes fassent des expériences nouvelles et enrichissantes. La MJC- MPT se veut médiateur culturel et vecteur d'apprentissage tout en favorisant une tarification accessible à tous. Un espace ressources dédié aux jeunes (collégiens, lycéens) avec une présence éducative pour informer et orienter dans tous les domaines, afin de les rendre plus autonomes en mettant à disposition plusieurs supports d'information.

C'est un espace qui favorise les relations et les échanges entre les animateurs, les jeunes, les parents, les acteurs locaux (associations, partenaires...), les élus...

L'accueil de jeunes pour les 14-17 ans « l'art rencontre » est ouvert à tous les jeunes quelques soient les difficultés qu'ils rencontrent et leur situation d'handicap.

Intentions pédagogiques : Accompagner le jeune sur le chemin de l'émancipation

- **En donnant le goût de s'impliquer et l'envie de mettre à profit son temps libre voire à s'engager**
- **En laissant la place aux jeunes pour s'exprimer**
- **En leur permettant de prendre confiance en eux**
- **En leur faisant prendre conscience de l'énergie nécessaire à un projet**
- **En adaptant l'accompagnement à chaque jeune pour l'amener à l'autonomie**
- **En aidant le jeune à révéler et développer ses savoir-être et savoir-faire**
- **En permettant aux jeunes d'obtenir une reconnaissance**
- **En suscitant la curiosité pour s'initier à la pratique culturelle**
- **En fournissant les éléments utiles pour répondre aux besoins des jeunes**
- **En orientant pour aider le jeune à se construire un avenir**

Nous répondrons à ces intentions pédagogiques au travers des axes pédagogiques suivants :

- **2.3 Tableau des objectifs de l'accueil de jeunes:**

AXE pédagogique	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Outils/Moyens	Objectifs opérationnels	Actions /Réalisation
La Citoyenneté	1/ Développer les démarches participatives et citoyennes et favoriser la prise d'initiatives au travers de l'accompagnement de projet	1.1 Responsabilisation des jeunes dans le fonctionnement de la structure et la vie associative en général	<u>Par la mise en place</u> Commission jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 2 commissions dans l'année minimum - Echanges avec le CA jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Une commission en début de saison en octobre et une commission en fin de saison en avril - Choix de l'ordre du jour par les membres du CA jeunes - Table ronde animée par le CA jeune : recueil des idées des participants et animation du débat - questionnaire de satisfaction et perspectives pour la saison suivante
			Passeport bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Conseil Administration Jeune - Mobiliser les jeunes sur les actions associatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation administrateur associatif : mes attentes, mes devoirs... ? - Recueil des idées, réflexion sur la vie associative, échange/débat avec ses pairs – lien avec le CA adulte au travers d'un représentant - S'implique dans les décisions et la vie de la structure - Faire part de leur réflexion et leur décision aux adhérents - Accompagnement à l'élaboration des commissions jeunes - Engagement bénévole sur un ou plusieurs événements MJC - Signature du passeport engagement bénévole par le jeune et responsables légaux - Plusieurs missions : Animation/Ambassadeur du tri/reporter photo-interview/assistant plateau spectacle ou autre projet émergent + un accompagnement par un référent - Evaluation et valorisation de leurs expériences et compétences utilisées/acquises via le passeport bénévole
		1.2 Favoriser la prise d'initiatives et l'autonomie	<u>Par la mise en place</u> Projet « Espace citoyen »	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement Au projet - Création conférence/débat 	<ul style="list-style-type: none"> - Via la commission jeunesse, définir les thèmes que les jeunes souhaitent aborder (projets individuel et/ou en groupe) - Constitution groupe de travail - Engagement du jeune et accord préalable des parents - Création d'un ou deux projets par an - Accompagnement et apprentissage de la démarche de projet : (faisabilité, préparation, budgétisation, mise en œuvre, bilan...) - Définir les supports pédagogiques/artistiques de la production - Participation de professionnel, conférencier, partenaires... - Valorisation sur une soirée-conférence/débat avec invitation à échanger avec les parents et élus/partenaires

AXE pédagogique	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Outils/Moyens	Objectifs opérationnels	Actions /Réalisation
La Culture	2/ Favoriser l'accès à la Culture, l'accompagnement et la valorisation des projets jeunes : culturels, artistiques, numériques et citoyens	2.1 Permettre aux jeunes d'accéder aux pratiques culturelles, artistiques, scientifiques et numériques	<u>Par la mise en place</u> Programmation de rendez-vous culturels	- Proposer un tarif réduit sur les sorties culturelles (voir gratuit) - Accompagner à la médiation culturelle	- Sorties/spectacle : Humour, Théâtre, Concert, Danse, cinématographique... - Choix des sorties par les jeunes lors des commissions et en adéquation avec les projets portés ou en fonction de leur attente - Accompagnement et organisation de rencontre (visite, rencontre avec le personnel technique, rencontre avec les artistes, bord de plateau...)
			Activités, stages ou projets dans les différents champs culturels	- Expérimenter et faire émerger des projets culturels dans le cadre de l'accueil de jeunes	- Espaces dédiés : Musée numérique, FAB LAB, Hall Numérique, ... - Ateliers encadrés par des professionnels : photographie, scientifique, arts plastique, MAO, théâtre Impro, graff, imprimante 3D, machine à coudre numérique... - En appui sur un projet jeune de création artistique
		2.2 Favoriser la prise d'initiatives et l'autonomie	<u>Par la mise en place</u> Projet collectif « Création artistique »	- Accompagner au projet de création à l'initiative des jeunes	- Engagement du jeune et accord préalable des parents - Accompagnement et apprentissage de la démarche de projet : acquisition des règles inhérentes - Séances de répétitions sur des projets à court ou moyen terme permettent une collaboration artistique dans différents domaines - Groupe de musiques actuelles : composition et écriture + reprise - Groupe théâtre : écriture scénique - Expositions : dessins, photographie, palette graphique... - Création : objet en 3D, broderie sur textile, Musique Assistée par Ordinateur...
			Actions « Coup de projecteur »	- Création d'événements de valorisation	- Accompagnement individuel ou collectif à la mise en œuvre d'événement - Diverses actions culturelles en direction de la jeunesse et ouvertes au tout public : Vernissage/Spectacle/Concert avec invitation des parents et élus/partenaires

AXE pédagogique	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Outils/Moyens	Objectifs opérationnels	Actions /Réalisation
Ressource Jeunesse	3/ Développer une information et ressource ciblée afin de favoriser leur l'autonomie et faciliter leur inclusion sociale	3.1 informer les jeunes de la ville	<p><u>Par la mise en place</u></p> <p>Un espace ressource jeunesse</p>	<p>Informer les collégiens, lycéens et jeunes adultes de la ville dans tous les domaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fond documentaire et panneau d'affichage - Mise à disposition de postes informatiques avec accès internet et liens sur sites jeunesse (Dispositif e-pass jeunes, collégien de Provence, Transport...) - Temps d'accueil et d'écoute - Relai information sur les dispositifs partenaires en adéquation avec leurs besoins dans les domaines : Enseignement et formation professionnelle/Emploi-Job/Santé et prévention/Vie quotidienne – transport- logement/Initiatives et bénévolat/ Loisirs et culture - Dispositif CAF « Promeneur du net » <i>mission de veille sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes et les parents (Facebook/ Instagram/ Snapchat)</i>
		3.2 Développer un réseau de partenariat local autour de la jeunesse	<p>Répertoire de personnes ressources</p>	<p>Orienter les jeunes vers les structures compétentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exposer les dispositifs de prévention et accompagner sur les actions menées par les partenaires - Encourager l'utilisation des services et prestations offerts au sein du territoire : MDA 13 Nord/ Mission locale/ Addap 13/ CCAS... - Temps d'animation collective sur thématique avec les partenaires et professionnels concernés - Participer aux temps de rencontre et d'échange de nos partenaires - Alerter et orienter les parents le cas échéant

2.4 Le dispositif d'évaluation

Le projet fait l'objet d'une évaluation à la fin de l'année et après chaque action menée avec l'équipe d'animation au travers de bilans écrits.

Critères de jugement et indicateurs de réussite : ils sont les éléments de mesure des objectifs opérationnels. Ils permettent de savoir si l'objectif sera atteint, non atteint, ou partiellement atteint. Un critère est subjectif alors qu'un indicateur est objectif, mesurable ou encore observable. Pour chaque critère sélectionné, des indicateurs de mesure quantitatifs et/ou qualitatifs sont définis.

Critères Quantitatifs

- Fréquentation accueil de jeunes - Registre de présences (émargement extrascolaire et périscolaire)
- Fréquentation des offres culturelles et artistiques - Feuilles d'inscriptions pour les sorties, stages, soirées, conférence/débat, événements...
- Participation globale au regard de l'indicateur présences par jour d'ouverture (AG de la MJC)
- Fréquentation globale au regard des indicateurs CAF (volume d'actes en heures réalisés)
- Accessibilité – taux de remplissage des offres culturelles et artistiques et nombre de minima sociaux

- Mobilisation bénévolat /CA jeunes - Contrat d'engagement (passeport bénévole) et grille de participations (tableau Excel)
- Mobilisation commission jeunesse/différents projets d'accompagnement jeunes – Tableau émargement/ participation par projet
- Efficacité de l'accompagnement – Nombre de séances allouées pour chaque projet

- Impact - Fiche bilan action du nombre total de jeunes bénéficiaires et public touché
- Diversité –Fiche bilan du nombre total d'actions et événements menés
- Diversité- Nombre de partenariat
- Impact de la communication – Nombre de nouveaux jeunes

Critères Qualitatifs

- Critères socio démographique - Répartition par tranche d'âge, par sexe et par zones d'habitation QPV/TVA et minima sociaux)
- Accessibilité et adéquation – Effet du tarif préférentiel sur les offres culturelles et artistiques - maintien ou annulation des actions

- Qualité bénévolat - Diversité des missions et assiduité des jeunes

- Valorisation bénévolat - Certificat d'expérience et de compétences acquises
- Engagement sur l'accompagnement d'un projet – Mise en œuvre de l'action/événement finale
- Mesure de l'efficacité - Retour des participants via la commission jeune et le questionnaire de satisfaction

- Disponibilité – Cahier de suivi, commission jeunesse et Conseil d'administration jeunes pour être à l'écoute des besoins et attentes des jeunes
- Qualité des actions - Fiche bilan action (réalisation de l'action et constat)
- Potentialités de l'action au regard des objectifs - Nature et effet des obstacles rencontrés, adaptation - discuter lors des réunions d'équipe pour déterminer les perspectives, le calendrier...
- Pertinence et cohérence avec les intentions pédagogiques dans les actions menées par l'équipe
- Impact de la communication - élarger sur les actions et recenser le canal de l'information

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JEUNES

3.1 L'accueil de jeunes 14-17 ans « l'art rencontre »

Sa vocation CULTURELLE en fait un accueil de jeunes complémentaire au sein du territoire avec une offre culturelle et citoyenne adaptée. Son fonctionnement est régi selon la réglementation de la jeunesse et des sports et bénéficie d'un agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale depuis 2011.

Un accueil libre pour les 14-17 ans, avec une spécificité : découverte et projets culturels, artistiques, numérique et citoyens sous toutes ses formes. Lieu de rencontre et d'information sur les thématiques de la jeunesse.

Cet accueil permet aux jeunes de se réunir et se rencontrer dans un lieu qui leur est dédié dans un cadre sécurisant. Ils peuvent le fréquenter pour préparer des projets et trouver où demander de l'information.

L'accueil jeunes accueille tous les jeunes en situation d'handicap, des rencontres avec les familles et partenaires seront mises en place afin de répondre au mieux à la situation d'handicap de chaque jeune.

Horaires d'ouverture Accueil de Jeunes :

Hors vacances : 4 temps accueils ouverts par semaine dont 2 en soirée

- **Mercredi de 14h à 18h** avec possibilité d'extension ou décalage horaire (20h maximum) pour les projets
- **Samedi 14H-18H**
- **Mardi/vendredi 16H-20H**

Vacances scolaires : Accueil collectif ouvert du Lundi au Vendredi 14H-18H + extension horaire possible pour projets, sorties et soirées jeunes.

Les horaires vont être un peu modifiés pour la rentrée de septembre 2021.

La MJC/MPT n'est responsable des mineurs (14-17 ans) que pendant les horaires d'ouverture de l'Accueil Jeunes et dès lors que ce public est présent à l'intérieur de l'enceinte de la MJC.

3.2 Modalités de fonctionnement

Modalité d'inscription

Les inscriptions se font au secrétariat de la MJC lors des horaires d'ouverture.

Une **fiche d'inscription MINEUR** doit être obligatoirement remplie et signée par le(s) parent(s) ou tuteur légal. Elle signale les coordonnées des parents en cas de nécessité et elle informe sur les autorisations parentales concernant le droit d'image, la pratique d'activités organisées par la MJC/MPT, prise en charge en cas d'accident.

La fiche d'inscription ne dispose pas des informations concernant les allergies et régimes spéciaux (pas de restauration)

Tarification

L'accès à l'accueil de jeunes ainsi que la participation aux activités et aux divers projets est soumis à une inscription et une cotisation annuelle de 10 € qui correspond à la carte d'adhésion valable pour la saison de septembre à août.

Globalement, la carte d'adhésion ouvre des droits à l'inscription pour l'accueil de jeunes, mais aussi à des tarifs préférentiels sur d'autres activités (stages/sorties culturelles...) ainsi que la gratuité sur un certain nombre d'actions (comme le projet Micro-Folie qui ouvrira sur la saison 2021/2022) favorisant l'accessibilité aux pratiques culturelles, citoyennes et numériques. De plus, pour aider au financement des activités, la MJC travaille en partenariat avec le Conseil départemental des bouches du Rhône en acceptant la carte collégien de Provence.

Communication

L'enjeu majeur est de faire connaître la MJC et ses offres culturelles et citoyennes auprès du plus grand nombre.

Une stratégie de communication interne auprès de tous nos adhérents :
Consiste à aller à la rencontre de notre public notamment au sein du Hall de la MJC, des ateliers, par un affichage interne, l'envoi de newsletter par mail, une présence numérique via notre site et sur les réseaux sociaux.

La stratégie de communication externe :
Planifier des rencontres, affichages et la distribution de flyers auprès des établissements scolaires collèges CARRAIRE, CAMUS, MIRAMARIS, NOTRE-DAME et Lycée J. COCTEAU et auprès des partenaires de la ville de Miramas comme la médiathèque, les centres sociaux, la maison éducation jeunesse... des publications sur Facebook, Instagram, Snapchat, réseaux privilégiés par les jeunes.
Trouver des personnes-ressources au sein des établissements scolaires pour relayer l'information.

3.3 Les activités

Un programme d'animation est constitué d'un ensemble d'actions diverses principalement destinées au 14 / 17 ans. Il s'agit de développer des modes de relation qui permettent aux jeunes de réaliser des projets personnels et collectifs, de mettre en place des actions autour de la culture et de l'apprentissage de la citoyenneté ainsi que des notions de droits et de devoirs. Le programme est élaboré en respectant les désirs des jeunes via notre commission jeune où nous les interrogeons sur leurs souhaits.

(cf Tableau des objectifs comprenant toutes nos actions)

3.4 Les Moyens

- Les moyens humains :
 - 1 responsable Accueil Jeunes (BAFD)- 16h/20h face à face pédagogique
 - 1 animateur BAFA en cours de formation (stage pratique)
 - 1 animateur polyvalent (BAFA) – Renfort d'équipe
 - 1 responsable des activités – Renfort d'équipe

- Les moyens matériels
 - Une salle d'accueil : 38 m2 avec à disposition un coin salon, une table de tennis de table, une ludothèque...
 - Mise à disposition de pièces annexes en fonction des projets (salle de spectacle, salle d'expression, salle de science...)
 - Mise à disposition de plusieurs poste informatique avec accès internet
 - Une télévision et une console de jeu
 - Accès à des sanitaires
 - Le Hall disponible pendant les périodes de vacances
 - Achat de matériel pédagogique (activité manuelle et artistique)
 - Transport : Location d'autocar et/ou transport mini bus 9 places

- Les moyens financiers
 - Ville de Miramas
 - Financement CAF (PSO)
 - Financement FONJEP (Poste d'animateur)
 - APP CAF et autres Appels à Projets

3.5 Place des parents

L'adolescence est un âge particulier où les jeunes cherchent généralement à s'émanciper. Pour autant, les parents restent les responsables légaux. Il est important pour nous d'être en lien avec eux et de les tenir informés.

L'équipe de la MJC est amenée à être en contact avec les parents lors des inscriptions (demande renseignements, autorisations parentales, accueil d'un jeune en situation d'handicap...) en mettant en place des réunions d'information pour certaines activités et/ou projets,

Des rencontres individualisés sont mises en place pour répondre à des besoins spécifiques liés à des situations d'handicap afin de répondre à une démarche d'accueil inclusive et mettre en place les partenariats nécessaires ou encore pour évoquer avec les parents des comportements

observés, et voir la possibilité d'une information et orientation vers une structure telle que la Maison des Adolescents si nécessaire.

Nous informons régulièrement par mail des différentes actions de la MJC (Newletters chaque mois). Nous procédons à l'envoi systématique d'un SMS aux parents avant chaque sortie gratuite organisée par la MJC, récapitulant les horaires de départ et de retour ainsi que les conditions de l'activité.

Pour l'ensemble des projets dans lequel leur enfant souhaite participer, nous portons une attention particulière à informer les parents par un appel, mail et courrier afin de nous assurer qu'ils soient en accord avec le projet dans lequel participe leur enfant. C'est pour nous une garantie supplémentaire de réussite du projet. Les parents sont ensuite invités officiellement et encouragés à assister à la restitution du projet et à y participer activement s'il le souhaite (confrontation idée, commentaires...)

Le Projet pédagogique est consultable sur le site <http://mjc-mpt-de-miramas.org/> et sur place.

3.6 Le partenariat

▪ A l'interne

Sur la structure : réflexion globale de l'équipe pédagogique et travail en transversalité sur l'ensemble des secteurs (réunion de travail et de réflexion) entre la responsable pédagogique, le responsable secteur jeune, les animateurs, le secrétariat et la direction.

▪ A l'externe sur nos actions

- Partenariat actuel : Théâtre de la Colonne, Médiathèque Intercommunale, Centres sociaux de la ville (Jean Giono, La Carraire, Albert Schweitzer), La MDA Maison des Adolescents, la mission locale, l'ADDAP 13 et les établissements scolaires de la ville (Collèges CARRAIRE, CAMUS, MIRAMARIS / Lycée J. COCTEAU)
- Partenariat institutionnel : CAF, ville de Miramas, Politique de la ville, conseil départemental...
- Partenariat en cours de construction... : avec les acteurs culturels de la ville (associations, galerie des Molières, Comoedia...)
- Partenariat potentiel : mise en place de partenariat spécifique en fonction des difficultés des jeunes fréquentant l'accueil de jeunes notamment pour ceux qui sont en situation d'handicap.

Nous souhaitons développer le partenariat actuel et l'améliorer en travail de réseau sur le territoire et notamment pour l'espace ressources. Nous porterons encore un intérêt particulier et accentuerons le partenariat avec les établissements scolaires de la ville (collèges et lycées).

4. Réglementation

La MJC/MPT Miramas s'engage, en fonction des moyens logistiques et financiers à disposition à :

- Accueillir et animer, en toute sécurité les jeunes de 14 à 17 ans dans le cadre de « l'accueil de jeunes » agréé et déclaré par la Jeunesse et les Sports DDCS et est régie par la réglementation en vigueur sur les ACCEM.
- Écrire et mettre en œuvre le projet pédagogique de cet accueil de jeunes qui répond à leurs attentes et le transmettre aux organismes officiels (DDCS, CAF, Mairie...)
- Travailler en lien avec la politique de la ville et sur les questions de la jeunesse
- Développer et travailler le partenariat avec les autres acteurs de la ville (les centres sociaux et socioculturels, écoles, collèges et lycées) pour assurer une cohérence dans la programmation et les propositions qui sont faites aux jeunes.
- A respecter la diversité culturelle du public et favoriser la mixité socioculturelle,

Pédagogique - Notre rôle est d'assurer un encadrement nécessaire sur chaque temps d'animation avec une équipe pédagogique et en respectant les taux encadrement et diplôme requis.

- Un directeur BAFD
- Un animateur référent BAFA, BAPAAT ou BPJEPS
- Un renfort d'équipe occasionnelle pendant les vacances

Sécurité - L'équipe d'animation est formée aux gestes de premiers secours PSC1 (Premiers Secours Citoyen). Le suivi sanitaire est assuré par le directeur de l'accueil de jeunes. Il s'agit de s'assurer que chaque mineur ait rempli une fiche d'inscription remplie et signée par le représentant légal, tenir le registre d'infirmerie, tenir à jour les trousse de premiers soins.

L'organisateur de l'accueil doit mettre à disposition du directeur et de son équipe les moyens de communication permettant d'alerter les secours et la liste des personnes et organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence.

Tout accident grave ou toute situation présentant un risque pour la santé physique ou morale des mineurs doit être déclaré auprès du préfet d'accueil (DDCS) et des représentants légaux du mineur concerné.

Un registre de présence est tenu à jour avec les horaires des entrées et sorties pour chaque jeune.

Du point de vue de la sécurité morale et affective des jeunes, nous assurons un accueil et une écoute au quotidien et si une situation le nécessite, nous redirigeons le jeune vers les structures compétentes (ADDAP 13, MDA 13, planning familial, Mission locale...)

Tenue d'un Carnet de Bord pour notifier tous éléments importants (accident, violence, conflits, dégradation, affectif, conduites additives...)

Santé - Une trousse à pharmacie est disponible sur la structure ; l'animateur avec son groupe en sortie aura une trousse ainsi que la liste des participants et les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence. Tenue du registre d'infirmerie qui rapporte chaque incident et chaque utilisation de la trousse

*Compte tenu des derniers événements liés à la pandémie de COVID 19, à ce jour, nous adapterons en fonction de nouvelles consignes. Pour l'ensemble des actions : lavage des mains à l'entrée de l'activité obligatoire ou gel hydro alcoolique et port du masque obligatoire dans la salle. Effectif réduit et désinfection de la salle et de tout le matériel après chaque action (tables/chaises/minibus/toilette...).

Pour le personnel : port du masque et distanciation

Hygiène corporelle - les temps d'accueil en environnement clos impliquent une hygiène corporelle de base évidente et une propreté des locaux irréprochable. Les animateurs seront vigilants.

Tabac - Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux, panneaux d'affichage. La structure accueillant des adultes, nous avons aménagé un coin fumeur avec cendriers (propreté) accessible seulement aux majeurs. Nous restons extrêmement vigilants sur la consommation de tabac chez les mineurs et nous procédons à des actions de prévention sur les risques liés à cette consommation.

Alcool – Consommation strictement Interdite d'alcool sur la structure pour les mineurs.

Drogue - Interdiction de toute forme de stupéfiants sur la structure. (Détenition et/ou consommation un rappel à la loi sera verbalisé avant toutes sanctions)

Sexualité - Dans le cadre de règles de vie en collectivité, nous devons tous avoir un comportement approprié et de réserve sur tous les propos, les gestes déplacés vis-à-vis de l'ensemble des publics accueillis sur tous les temps d'accueil sur la structure. Ceci concerne toutes les personnes au sein de la structure.

Portable - les portables sont tolérés pour les adolescents (sous leur responsabilité) les animateurs feront preuve de vigilance en ce qui concerne leur utilisation.

Les repas - aucune restauration sur la structure. Pendant les sorties les jeunes apportent leurs pique-niques.

Rappel : en dehors de la structure, les familles redeviennent pleinement responsables de leurs enfants.

ANNEXES

LE PUBLIC ADOLESCENT

L'adolescent se caractérise par de multiples perturbations et changements, qu'ils soient **physiques, cognitifs et affectifs**. La croissance rapide explique les transformations du corps et souvent un **manque de tonus et un flegme à cet âge**. La différence de croissance entre filles et garçons peut être notable de même qu'entre adolescents du même sexe (puberté précoce ou tardive).

L'apparence physique est l'objet de préoccupations narcissiques et entraîne la **recherche d'une nouvelle identité qui engendre parfois des comportements de turbulence**.

L'adolescent est souvent empreint d'une perte de confiance en soi (angoisse, inquiétude, questionnement...) et **son émotivité est exacerbée**.

Sa recherche d'émancipation et d'autonomie passe par **une opposition au monde adulte (autorité) qui ne doit pas être perçue comme une rupture affective. (Conflits)**

Paradoxalement, il a besoin de relations intimes (affection) et recherche la confiance.

Dans ce sens, l'adolescent doit pouvoir **participer à des prises de décisions et doit pouvoir prendre des responsabilités**.

C'est l'âge des pulsions sexuelles et de la construction de ses limites, qui parfois conduit à des comportements déviants et à des prises de risques (alcool, drogue, sexualité, mise en danger...) pour se sentir exister.

L'adolescence est **la période de transition vers l'âge adulte**, une phase de construction pendant laquelle les expériences vécues se révèlent souvent fondamentales pour les choix futurs, professionnels ou plus largement personnels. Les adolescents de façon plus ou moins formelle s'engagent par étapes, en **commençant souvent par des projets ludiques pour s'orienter, par la suite, vers des actions de volontariat ou de bénévolat**. La vie associative, caractérisée par sa richesse humaine, l'étendue de ses activités constitue un formidable levier pour développer l'engagement des adolescents.

<http://psy-enfant.fr/adolescence-puberte-psychologie-histoire>

Et livret de formateur BAFA –FSGT ligue Alpes Méditerranée

RÈGLEMENT INTÉRIEUR SPÉCIFIQUE

Accueil Jeunes

Le présent règlement intérieur définit les modalités d'organisation de l'Accueil Jeunes, Son contenu est validé par le Conseil d'Administration et est susceptible d'être modifié dans les mêmes conditions. Il sera affiché dans la salle dédiée à l'Accueil Jeunes et chaque usager devra en prendre connaissance avant son inscription.

Dénomination / Missions

La Maison des Jeunes et de la Culture propose aux jeunes de Miramas et des alentours une palette d'animations importante et variée : des sorties culturelles (théâtre, danse, cinéma, cirque, arts visuels), des soirées spéciales jeunes, des activités ou projets dans les champs artistiques, culturels et scientifiques, un accompagnement personnalisé pour monter vos projets, un lieu d'accueil spécifique et réservé pour les 14 – 17 ans. Il permet aux jeunes d'échanger, de se retrouver, de partager, de créer ensemble ; il nous offre la possibilité d'organiser avec eux, de les accompagner sur leurs projets, de les divertir. C'est un espace de détente et de convivialité.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont susceptibles de changer d'une année sur l'autre

Hors vacances :

les mardis et vendredis de 16h00 à 20h00

les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00

Pendant les vacances :

du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 pour les petites vacances

du lundi au vendredi pour Juillet/ Août

I Fonctionnement de l'Accueil Jeunes

Cf. : Règlement Intérieur Général

1-1 La carte d'adhésion est obligatoire pour fréquenter l'Accueil Jeunes.

1-2 Il est rappelé aux parents que la MJC/MPT n'est responsable des mineurs (14-17 ans) que pendant les horaires d'ouverture de l'Accueil Jeunes et dès lors que ce public est présent à l'intérieur de l'enceinte de la MJC.

1-3 Les personnes s'inscrivant à l'Accueil Jeunes doivent faire remplir et signer par leurs parents (responsable légal) la fiche de renseignement et les différentes autorisations (parentale, droit à l'image, partir seul ou accompagné.) avant toutes sorties organisées par le Secteur Jeunes

1-4 L'accueil Jeunes est **réservé aux mineurs de 14 ans jusqu'à leur majorité**. L'accueil de majeurs peut tout de même se faire en plus des mineurs de l'accueil de jeunes :

1-4 A à condition que leur nombre soit minime et limité

1-4 B de manière occasionnelle

1-4 C parce que le mineur a atteint sa majorité dans l'année de fonctionnement de l'accueil de jeunes

1-4 D ou que les majeurs endossent une coresponsabilité avec la MJC dans l'organisation d'activités en direction de l'accueil de jeunes.

1-5 La MJC peut bien sûr organiser des activités pour des majeurs sans pour autant rentrer dans la réglementation des accueils de jeunes mineurs. (Cf. réglementation DDSCS)

1-6 Le matériel nécessaire au fonctionnement de l'Accueil Jeunes est la propriété exclusive et inaliénable de l'association. Son utilisation est sous la responsabilité de l'animateur ou des intervenants.

II Dispositions Diverses

2-1 Toutes personnes fréquentant l'Accueil Jeunes est tenues de respecter son règlement intérieur général, elle doit :

2-1 A respecter le personnel en général, les animateurs, les équipements qui sont mis à disposition.

2-1 B avoir un comportement et un langage corrects.

2-2 Tous adhérents qui enfreignent ce règlement intérieur se verront refuser l'accès à l'accueil jeune par l'animateur de manière temporaire ou définitive.

2-3 Tout adhérent se livrant volontairement à des dégradations ou ayant un comportement nuisible à la collectivité (menaces, injures, violence physique...) sera immédiatement exclu de la MJC.

2-4 Il est interdit d'entrer ou de demeurer dans les locaux de la MJC en état d'ivresse ou sous l'emprise de substances illicites. Leur consommation est à plus forte raison strictement interdite dans l'enceinte de la MJC.

2-5 Les véhicules (Vélo, trottinette, scooter...) doivent être stationnés sur le parking, sur l'accroche prévue à cet effet. Il est conseillé de cadenasser son matériel.

2-6 La direction de la MJC/MPT informe ses adhérents qu'elle décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels.

RÔLE ET FONCTION DE L'ANIMATEUR JEUNES

1) Envers les jeunes :

Il a un rôle important éducatif et affectif, il doit établir des contacts avec les jeunes et leurs familles. Il doit informer les jeunes sur la vie quotidienne de l'accueil jeunes et sur le règlement intérieur (éléments dont il doit lui-même avoir pris connaissance).

Il doit :

- Proposer aux jeunes un éventail d'activités culturelles
- Développer son esprit créatif
- Assurer la sécurité physique et affective des jeunes (donc connaître la législation liée aux activités proposées entre autres)
- Préserver leurs biens
- Doit faire prendre conscience de ce qu'est la vie en communauté et des règles qui la régissent (respect de soi et des autres)
- Organiser (prévoir, préparer et ranger)
- Gérer les moyens liés à l'activité (lieux, temps, matériel, mobilier...)
- Animer (mener, arbitrer, susciter)

Son rôle et ses fonctions s'exercent tout au long de la vie en collectivité de l'accueil de jeunes. Il doit avoir une attitude d'écoute, doit être capable de travailler en équipe et avoir une autodiscipline personnelle.

Concernant le rôle de l'animateur, on trouve 4 possibilités (à voir en fonction du groupe et des tranches d'âges concernées) :

- Faire faire ;
- Laisser-faire ;
- Donner à faire ;
- Faire avec.

2) Comme partie prenante du projet de maison ici le projet pédagogique :

- Son rôle est de respecter les règles de l'ensemble de la structure et de les faire respecter ;
- Il doit agir en fonction du projet pédagogique en collaboration avec l'équipe ;
- Il doit agir en fonction du budget, respecter le matériel, les locaux (entretien, rangement) ;
- Il doit contribuer à l'intégration de son groupe dans la structure ainsi que dans le milieu environnant (respect des us et coutumes, du mode de vie) en informant et en participant ;

- Il doit connaître et respecter la législation de l'accueil de jeunes ainsi que les règles sanitaires ;
- Il doit établir des liens avec les parents et leur inspirer confiance et responsabilité ;
- Il doit respecter l'environnement et le protéger.

3) Connaissance du rôle des autres personnes de la MJC MPT de Miramas :

La direction de l'accueil de jeunes élabore le projet pédagogique et discute des moyens avec l'équipe pédagogique pour son application.

Aussi il :

- S'occupe de la planification,
- S'occupe de la coordination (possibilité de vacataires sur des périodes de vacances)
- S'occupe de l'animation de l'équipe,
- S'occupe de la gestion du budget,
- S'occupe de l'établissement des listes des effectifs / semaine,
- Intervient en soutien technique auprès de l'équipe,
- Gère les conflits dans l'équipe et veille à l'équilibre des tâches,
- Anime les journées de préparation,
- Informe l'équipe sur les intentions éducatives et pédagogiques de la maison,
- Prend en charge la fonction d'assistant sanitaire.

- L'agent d'accueil : prends les inscriptions et répercute auprès de l'équipe tous les messages des jeunes et des familles concernant les jeunes et le secteur jeunes.

- La responsable pédagogique/ adjointe de direction peut intervenir sur les temps d'accueils si l'effectif de l'équipe pédagogique n'est pas au complet.

-les animateurs techniciens interviennent en renfort d'équipe

4) Articulation avec les autres membres de l'équipe :

L'ensemble du personnel doit respecter ses missions et tâches et l'organisation proposer (horaires, pause, renfort d'équipe). Il doit y avoir coordination, entente, complémentarité, information, consultation, respect de la personnalité d'autrui, adaptation au sein de l'équipe.